AR Prefecture
024-200040400-20230413-2023_93-DE
Reçu le 19/04/2023

2023/93 du 13 avril 2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 13 avril 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Verteillac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 06 avril 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat Ludovic Gillaizeau – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil -Virginie Mouche – Joël De Luca – Gérard Caignard - Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier - Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin - Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud
Suppléants présents	3	Bruno Beuque (Commune de Bouteilles St Sébastien) Thomas Bernard (Commune de Chapdeuil) Sarah Cudmore (Commune de Montagrier)
Titulaires absents	15	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Joël Constant – Francis Lafaye – Laurent Casanave – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Jean-Pierre Paretour – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Muriel Morlion
Procurations	11	Jean-Pierre Prigul à Allain Tricoire Jean-Pierre Prunier à Régis Defraye Joël Constant à Bruno Limerat Laurent Casanave à Romain Perruchaud Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Yves Mahaud Pierre Guigné à Didier Bazinet Jean-Pierre Paretour à Joël De Luca Julie Bordet à Edwige Badel Denis Ferrand à Pierre Janaillac Muriel Morlion à Patrick Lachaud

AR Prefecture
024-200040400-20230413-2023_93-DE
Reçu le 19/04/2023

DELIBERATION N° 2023 / 93 : (Code Nomenclature /7.10)
DATE : 13 AVRIL 2023
RAPPORTEUR : Jean-Pierre Chaumette
OBJET : Tarifs 2023 pour les sites touristiques intercommunaux

Il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur les tarifs 2023 applicables à l'OTI et aux sites touristiques intercommunaux : Ces tarifs ont été validés par le conseil d'exploitation de l'OT le 20/03/2023)

Régie Office de Tourisme :

Librairie	
Topo guide PDIPR (suivant le territoire)	2.30 € ou 3.00 € ou 3.50 € (suivant le territoire)
Plan guide VTT	2.00 €
Carte Postale	0.20 € ou 0.50 € ou 0.80 € (suivant la carte)
Livre « Balade et rando au fil de l'eau »	13.50 €

Exposition	
Location salle expo 15J	15.00 €
Location salle expo 1 mois	30.00 €

Services	
Photocopie A4 n&b	0.20 €
Photocopie A4 couleurs	0.30 €
Photocopie A3 n&b	0.40 €
Photocopie A3 couleurs	0.50 €
Fax/Scan/Mail	0.20 €
Dépôt de dépliant (prestataire hors CCPR)	30.00 €
Service aux associations	30.00 €

Boissons	
Boissons soda	1.50 €
Bouteille d'eau	0.50 €
Café	0.50 €

Collation	
Sucrée *(ex: madeleine individuelle, confiseries)*	1.00 €
Salée *(ex : petit sachet Chips)*	1,50 €

Animations	
Groupe Adulte, visite (mini 10 pers)	3.00 €/pers
Animation nature	3.00 €/pers
Animations thématiques	5.00 €, 10.00€ ou 30.00€/pers *(suivant la prestation)*
Dordogne en Famille *(MDD : barque +guide)*	3.00 €/pers (5 à 12 ans) – 5,00€/pers (+ de 12 ans)

AR Prefecture

024-200040400-20230413-2023_93-DE
Reçu le 19/04/2023

Sac à dos du petit aventurier - *(Le sac à dos peut être loué au maximum pour 7 jours*	
Vente du livret seul	4.00 €/livret
Location du sac	10.00 €/le sac *Dégressivité de 50% à partir du 3ème sac*
Perte ou non remise du sac à dos entier	30.00 €
Perte ou non remise du matériel	5.00 €

Balade en barque (MDD)	
Barque à rames 1h (gratuit -5 ans)	3.00 €/pers
Barque à moteur 1h (gratuit -5ans)	4.00 €/pers

Cartes de pêche (MDT)	
Carte de pêche (pour 1 an)	15.00 €/pers
Carte de pêche (à la journée)	2.00 €/pers

Souvenirs des Tourbières (MDT)	
L'unité (Un peu de tourbe dans un contenant à définir)	4.00 €/l'unité

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 57
Votes contre :0
Abstentions :0

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

La secrétaire de séance du 13 avril 2023
Yves Mahaud

Signé électroniquement le 18/04/2023 à 18:54
par Didier BAZINET

AR Prefecture

024-200040400-20230413-2023_93-DE
Reçu le 19/04/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC